



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 juillet 2015**

Délibération n° 2015-0489

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Réseau de chaleur - Travaux de modernisation et de développement - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 23 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Jeudi 9 juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mmes Bouzerda, Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mmes Berra (pouvoir à Mme Balas), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fromain (pouvoir à Mme Laval), Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Piegay (pouvoir à M. Moretton), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 6 juillet 2015**Délibération n° 2015-0489**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Réseau de chaleur - Travaux de modernisation et de développement - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), dans son article L 3641-1-I, organise le transfert à la Métropole de Lyon de la compétence pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains, en lieu et place des Communes situées sur son territoire.

Au 1er janvier 2015, la Métropole de Lyon s'est ainsi substituée à la Commune de Vaulx en Velin dans la maîtrise d'ouvrage des travaux en cours et à venir sur le réseau de chaleur de la Commune. Les marchés rattachés aux travaux présentés ci-après n'ont pas été clôturés à la date de transfert de la compétence de la Commune de Vaulx en Velin vers la Métropole.

Les travaux lancés en 2009 par la Commune de Vaulx en Velin pour la modernisation et le développement de son réseau de chaleur, géré en affermage, concernaient en particulier :

- le remplacement de la chaudière charbon par une chaufferie biomasse, afin de porter la part d'énergie renouvelable sur le réseau à plus de 60 % et de réduire fortement les émissions de CO² de la production de chaleur pour les bâtiments desservis par le réseau,
- l'extension et la rénovation du réseau sur les zones d'aménagement concerté (ZAC) inscrites dans le périmètre du réseau de chaleur, dont la ZAC Hôtel de Ville.

1° - Le remplacement de la chaudière charbon par une chaufferie biomasse

L'installation a été mise en service durant l'été 2013. Celle-ci n'a à ce jour pas encore été réceptionnée suite à des problématiques de conformité des rejets atmosphériques durant les premiers mois de fonctionnement. La réception des installations est prévue dans le courant de l'année 2015.

Le montant total du marché de conception-réalisation engagé par la Commune de Vaulx en Velin est de 9 435 000 € HT. Le montant total estimé restant à payer sur l'ensemble des marchés (marché de conception-réalisation, assistance au suivi des travaux, contrôle technique) par la Métropole de Lyon est de 200 000 € HT.

2° - L'extension et la rénovation du réseau de chaleur sur la ZAC Hôtel de Ville

Les travaux sur chacun des lots sont en cours de finalisation. La réception devrait être prononcée durant le 1er semestre 2015.

Le montant total des marchés de travaux engagés par la Commune de Vaulx en Velin est de 1 154 323,70 € HT.

Le montant total restant à payer par la Métropole de Lyon est de 200 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de modernisation et de développement du réseau de chaleur de la Commune de Vaulx en Velin.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P31 - Energie :

- sur l'opération n° 3P31O4316, pour un montant de 200 000 € HT en dépenses,
- sur l'opération n° 3P31O4657, pour un montant de 200 000 € HT en dépenses,

sur le budget annexe du réseau de chaleur à prévoir en 2015.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe du réseau de chaleur - exercice 2015 - compte 2315 - fonction 751, pour un montant de 400 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2015.